



Comment annuler des dire que je n ai jamais dit

Par **caroline**, le **15/04/2009** à **16:31**

Bonjour, je m'appelle Emmanuel Lanzetta j'ai saisi le juge aux affaires familiales de Thionville, j'ai demandé le transfert de mes enfants à mon domicile. Par jugement du 26/02/2007 le juge a ordonné une enquête sociale. L'enquêteur a déposé son rapport le 29/05/2007 par écriture du 19/07/2007 paraît-il je me désiste du transfert de la résidence de mes enfants chose qui n'est pas vraie. Mon ex-femme demande de prendre acte de ce désistement et me condamne à lui verser 1200 €. Les conclusions du rapport social que je me désiste et que mon ex acquiesce à ce désistement chose qui n'est pas vraie aucun papier signé et aucune trace. J'ai reçu le jugement le 16/06/2008 n'ayant rien fait j'ai eu la visite du huissier à ma porte le 18/03/2009 j'ai un mois pour faire appel quel recours j'ai pour annuler ce que j'ai jamais dit en sachant que mes enfants viennent quand il le désirent. **DONNER MOI TOUTES LES REPONSES POSSIBLE POUR RETOURNER CETTE SITUATION EN VOUS REMERCIANT**

Par **corinne1**, le **03/10/2012** à **20:08**

merci manu !

Par **corinne1**, le **03/10/2012** à **20:10**

et puis quand on se verra à Russange on discutera.